

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stjacquesb-cssdlr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/131176a81c77d56fd398d683>

Date d'obtention : 2026-01-23 18:40:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Étapes préliminaires (obligatoires dans tous les cas)

1. Accueil et soutien

Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime.
Rassurer, soutenir et instaurer un climat de confiance.
Faire sentir aux jeunes qu'ils font partie de la solution.

2. Évaluation de l'incident

Poser des questions sans jugement, sur un ton bienveillant.
Remplir la grille d'évaluation (amorce, nature, intention, étendue).

3. Vérification de l'information

Identifier les personnes au courant de l'incident.
Rencontrer individuellement les jeunes impliqués ou témoins.
Insister sur la confidentialité pour protéger la victime.
Si l'acte semble criminel ou malveillant, contacter la police immédiatement.
Confisquer les appareils si un contenu de pornographie juvénile est suspecté.

4. Rencontre avec le jeune instigateur

Obtenir sa version des faits.
Protéger les sources d'information.
Clarifier l'intention (impulsive ou malveillante).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

À la suite des trois mises en situation présentées, ce que je retiens avant tout, c'est l'importance cruciale de ne pas agir dans la précipitation et de placer l'évaluation et la vérification de l'information au cœur de l'intervention. Chaque situation, même lorsqu'elle semble similaire à première vue, comporte des nuances importantes qui peuvent modifier complètement la nature de l'intervention à privilégier.

Les étapes préliminaires permettent d'instaurer un climat de confiance avec les jeunes concernés, tout en recueillant des informations de façon neutre et structurée. L'utilisation d'une grille d'évaluation devient alors un outil essentiel pour analyser l'amorce de l'incident, sa nature, les intentions sous-jacentes et son étendue. Cette démarche évite les interprétations hâtives et aide à distinguer un geste impulsif d'un acte possiblement malveillant.

La vérification de l'information auprès des différentes personnes impliquées ou témoins est tout aussi déterminante. Elle permet de valider les faits, de recouper les versions et d'identifier rapidement les éléments préoccupants, notamment lorsqu'il existe un risque de diffusion ou une dimension criminelle. Ces échanges doivent se faire individuellement, dans le respect de la confidentialité, afin de protéger la victime et l'intégrité du processus.

En somme, ces mises en situation rappellent que la qualité de l'intervention repose d'abord sur la rigueur de l'évaluation et de la vérification de l'information. Ce sont ces étapes qui permettent de poser des actions cohérentes, proportionnées et sécuritaires, tout en assurant la protection des jeunes et le respect des obligations légales et institutionnelles.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La plus délicate est la vérification de l'information, particulièrement lorsqu'il s'agit de déterminer l'intention (impulsive ou malveillante).

D'abord, cette étape exige de recueillir des versions parfois contradictoires tout en maintenant un climat de confiance. Les jeunes peuvent minimiser les faits, omettre des informations ou craindre les conséquences, ce qui complique l'accès à une information complète et fiable. L'intervenant doit donc poser des questions précises, sans jugement, tout en évitant d'influencer les réponses.

Ensuite, la vérification de l'information implique un équilibre délicat entre confidentialité et devoir d'agir. Il faut protéger la vie privée de la victime, limiter la circulation de l'information, tout en s'assurant de recueillir suffisamment d'éléments pour évaluer la situation adéquatement. Une mauvaise gestion de cette étape peut soit exposer inutilement la victime, soit retarder une intervention nécessaire.

Enfin, cette étape est déterminante, car elle conditionne toute la suite de l'intervention. Une évaluation incomplète ou une information mal interprétée peut mener à une réponse disproportionnée ou inadéquate, notamment en sous-estimant un acte malveillant ou, à l'inverse, en judiciarisant prématurément un geste impulsif.

Cette étape exige rigueur, discernement et sens éthique.